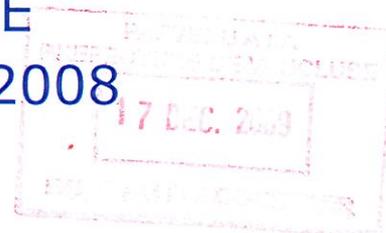


Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bassin de Vie d'Avignon



RAPPORT D'ACTIVITE
JANVIER – DECEMBRE 2008



Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon
881, Chemin de Gigognan, Site de Courtine TGV – 84000 AVIGNON
Tel: 04 32 76 73 00 / Fax: 04 32 76 22 15
contact@avignon-bassindevie.fr

SOMMAIRE

- 1. Le mot du Président..... p. 2**
- 2. Historique et contexte de la démarche p. 3**
- 3. le travail réalisé au cours de l'année 2008 p.13**
- 4. Annexes au rapport d'activité 2008 p.19**

1. Le mot du Président

Conformément aux objectifs fixés par la Loi SRU du 13 Décembre 2000 nous avons décidé d'aménager notre territoire de façon cohérente et solidaire dans une logique de développement durable.

L'objectif du SCoT est d'organiser et de planifier notre territoire en vue de préserver les ressources dont nous disposons pour les générations futures. Ce document d'urbanisme doit permettre à l'ensemble des collectivités incluses dans le périmètre du Syndicat de se doter des moyens d'une mise en cohérence de leurs politiques d'urbanisme.

Le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon œuvre à la réalisation du SCoT. Il est aidé dans sa tâche par l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Avignonnaise, maître d'œuvre du projet.

Le présent rapport d'activité fait état de ses actions au titre de l'année 2008. Il est destiné à informer les administrés.

Il s'avère que l'année 2008 a été marquée par les élections municipales qui ont eu lieu les 09 et 16 Mars 2008.

Ces élections ont entraîné le renouvellement des représentants des établissements publics de coopération intercommunale membres du Syndicat. Cela a conduit à l'installation d'un nouveau Comité Syndical qui m'a accordé sa confiance en me reconduisant à sa Présidence.

Une nouvelle équipe s'est mise en place.

Malheureusement, 2008 a été endeuillée par la brutale disparition de notre collègue René AUBERT, délégué du Grand Avignon.

2. Historique et Contexte de la démarche

✚ LES ETAPES CLEFS DANS LA MISE EN PLACE DU SMBVA

2001/2003 L'émergence de la structure

Suite à de nombreuses réflexions menées depuis l'automne 2001, les collectivités fondatrices du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon ont décidé de s'associer afin de favoriser la cohérence entre les diverses politiques territoriales à l'échelle du bassin de vie d'Avignon (démarches communales de type PLU et démarches et intercommunales sectorielles dans les domaines de l'habitat, des déplacements, du commerce, de l'environnement...) et favoriser ensemble l'émergence d'un projet partagé de territoire, dans le respect des spécificités locales.

L'année 2003 a été rythmée par un important travail d'information et d'investissement des élus auprès des communes en vue de faire émerger un périmètre opérationnel, consensuel et volontaire à défaut d'être forcément le plus pertinent possible (difficultés rencontrées notamment dans les Bouches du Rhône et auprès de certaines communes gardoises).

Le SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON a finalement été créé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2003 modifié en vue d'accompagner l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale sur le territoire de 26 communes adhérentes, soit 4 intercommunalités et une commune isolée représentant un ensemble de près de 230 000 habitants.

2004 La mise en place technique et administrative

L'année 2004 a été celle de la structuration du Syndicat et de la mise en place des outils :

- constitution d'une équipe technique de pilotage par mise à disposition de techniciens dans chacune des communautés membres (avril 2004)
- travail d'identification avec les Elus des grands enjeux de territoire [premier Atelier du SCOT à Fargues en mai 2004]
- montage des partenariats techniques et financiers avec les différents partenaires institutionnels [élaboration d'un cahier des charges et d'un plan de financement]
- création enfin de l'Agence d'Urbanisme (octobre 2004), outil partenarial en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre du ScoT.

2005 Le Lancement opérationnel du SCoT

Début 2005, le syndicat mixte a quitté les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon où il était temporairement hébergé pour s'installer avec l'Agence sur le Site de Courtine [Mas du Petit Gigognan]

Le SCoT a donc pu dès février 2005 entrer dans sa phase de mise en œuvre opérationnelle tel que prévu par le cahier des charges.

Le diagnostic s'est structuré autour de 3 axes centraux :

- 1) le dire des élus, exprimés dans le cadre de réunions de secteurs (3 secteurs, 4 réunions par secteur)
- 2) la parole des acteurs, recueillie au travers de 6 forums thématiques (mois de juin / juillet)
- 3) la mise en visibilité de la démarche (publication de la lettre du SCoT et mise en œuvre du site internet www.avignon-bassindevie.fr)

Le Séminaire du 2 décembre 2005 au Château de Fargues a proposé une première restitution du diagnostic ainsi que la mise en exergue des 4 enjeux fondateurs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

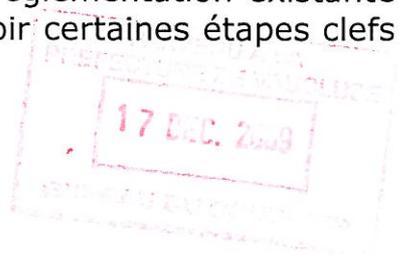
2006 La construction d'un PADD partagé

Pendant l'année 2006 et 2007 le Syndicat a œuvré afin de faire émerger, en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme, le document central du SCOT que représente le PADD à travers 3 axes forts et complémentaires :

- **Premier Pilier** : l'approfondissement du travail avec les communes et les intercommunalités
- **Second Pilier** : les commissions enjeux, associant élus et acteurs locaux autour de l'approfondissement des 4 grands défis mis en avant pour le devenir du Bassin de vie avignonnais
- **Troisième Pilier** : l'accompagnement technique, structuré autour de l'expression du « Dire des Partenaires Institutionnels » et la conduite de 4 expertises thématiques.

2007-2009 La finalisation du SCOT et son approbation

Devant les remarques formulées par les différentes PPA et la nécessité de mettre en conformité les documents élaborés avec la réglementation existante il a été décidé avec les nouveaux élus du SCOT de revoir certaines étapes clefs et d'ajuster les documents.



LE TERRITOIRE D'INTERVENTION DU SMBVA

Créé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2003 le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon couvre le périmètre suivant :



- ① Communauté d'agglomération du Grand Avignon
- ② Communauté de communes Côtes du Rhône Gardoises
- ③ Communauté de communes Pays de Rhône et Ouvèze
- ④ Communauté de communes Les Sorgues du Comtat
- Communes indépendantes



Agence d'urbanisme de la Région d'Avignon

LE RÔLE DU SYNDICAT

Le Syndicat Mixte du bassin de Vie d'Avignon a une vocation unique qui est l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, il doit pour cela établir la méthode de conduite du projet, organiser la communication ainsi que la concertation.

Le Syndicat se doit également de suivre les projets de documents d'urbanismes des Communes membres conformément à l'article L 122-1 du Code de l'Urbanisme au titre des **dérogations**.

En effet, En l'absence de SCoT, la règle qui s'applique est celle de la constructibilité limitée aux parties actuellement urbanisées.

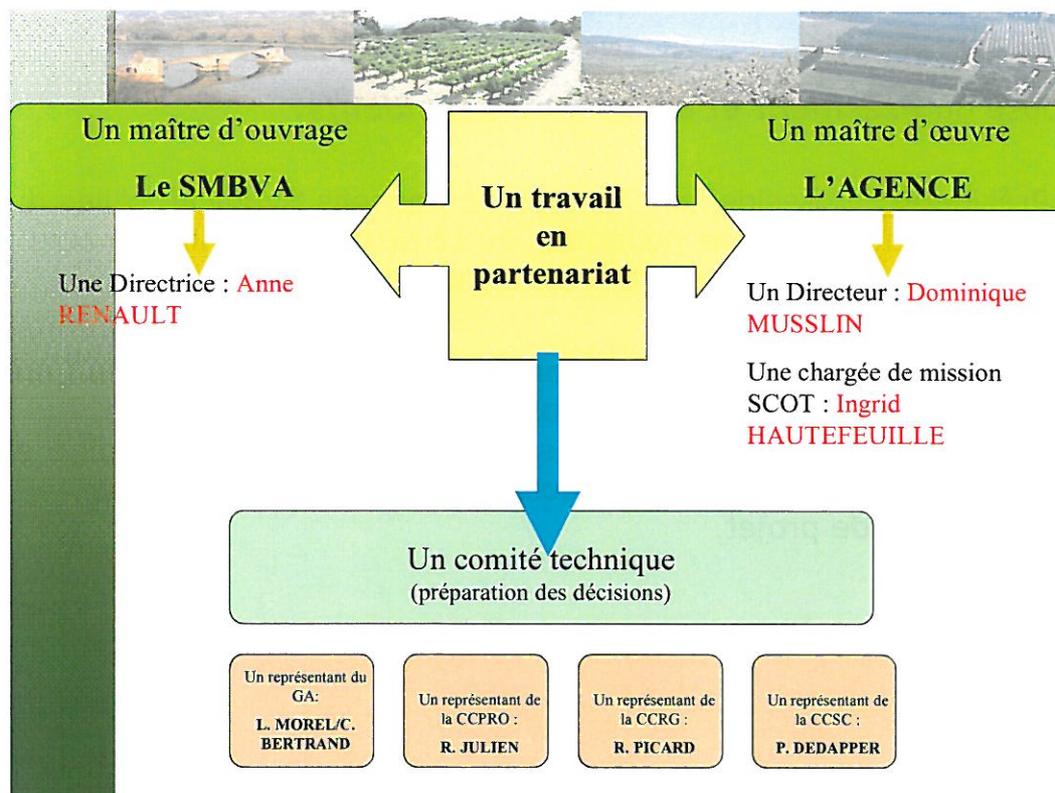
Les communes ne peuvent pas modifier ou réviser leur PLU en vue d'ouvrir à l'urbanisation des zones à urbaniser créées après le 1er juillet 2002 ou des zones naturelles.

Le Syndicat doit être associé à l'élaboration, la révision, la modification ou la révision simplifiée des Documents d'Urbanismes des Communes comprises dans son périmètre et ce, en qualité de **Personne Publique Associée**, conformément à la réglementation en vigueur.

Contrairement aux anciens Schéma Directeurs, l'organe compétent pour élaborer le SCoT l'est aussi pour en assurer le suivi, la modification et la révision.

Le SCoT n'est pas un document immuable, il peut subir des évolutions notables. De fait, le Syndicat pourra selon les cas procéder à une modification, une révision ou une mise en compatibilité du Scot du Bassin de Vie d'Avignon après son approbation.

⚡ SES MODALITES DE FONCTIONNEMENT



LA COMPOSITION DU SYNDICAT

Le Syndicat fonctionne autour de deux organes majeurs :

Le Comité Syndical :

Les membres du Comité Syndical ont été choisis par et parmi les élus du territoire.

Ils ont choisi le Président et les 10 élus composant le Bureau du SCoT.

Le Conseil Syndical est composé de 34 élus titulaires et de 34 élus délégués suppléants, représentant les collectivités membres.

Le nombre de représentants est proportionnel au poids de la population de la collectivité dans le syndicat.

Le Conseil se réunit plusieurs fois par an pour gérer l'avancement du SCoT et valider de grandes décisions (vote du budget, délibérations...).

Les membres du Conseil travaillent aussi à l'élaboration du SCoT au travers de commissions thématiques et territoriales.

Au final, c'est au Conseil qu'il appartiendra d'arrêter puis d'approuver le SCoT.

Le Bureau :

Il est composé du **Président et de 10 vice-présidents**.

Le rôle du Président : il préside les réunions du Conseils Syndical, celles du Bureau et participe aux réunions politiques où se discute l'avenir de notre territoire. Il est le premier représentant du Syndicat.

Le rôle du Bureau : il effectue un travail préparatoire aux décisions du Conseil Syndical en examinant au préalable les dossiers, et en proposant des recommandations. Aussi se réunit-il plus souvent que le Conseil Syndical et chaque fois que l'avancée du projet le nécessite. Il est assisté dans sa démarche par le chef de projet.

Les élus du Syndicat :

Installation lors de la séance du 24 Avril 2008

Les titulaires

GRAND AVIGNON (15)

Marie Josée ROIG	Avignon
René AUBERT	Avignon
Frédéric ROGIER	Avignon
Roger ORLANDO	Caumont sur Durance
Jacky BUIS	Jonquerettes
Alain CORTADE	Le Pontet
Guy QUIOT	Le Pontet
Christian RANDOULET	Les Angles
Joël GRANIER	Morières les Avignon
Gilbert PASQUER	Rochefort du Gard
Bernard GOUDON	Saint Saturnin les Avignon
Georges BEL	Saze
Michel	Velleron
Joël GUIN	Vedène
Xavier BELLEVILLE	Villeneuve les Avignon

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE ET OUEZE (7)

Joël SERAFINI	Bédarrides
Denis FAUCHET	Caderousse
Jean-Pierre BOISSON	Châteauneuf du Pape
Jean-Pierre FENOUIL	Courthézon
André PEREZ	Jonquières
Alain MILON	Sorgues
Stéphane GARCIA	Sorgues

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT (7)

Lucien STANZIONE	Althen des Paluds
Guy MOUREAU	Entraigues sur la Sorgue
Primo VACCHIANI	Entraigues sur la Sorgue
Christian GROS	Monteux
Pierre MARGAILLAN	Monteux
Pierre GABERT	Pernes les Fontaines

Françoise LAFAURE

Pernes les Fontaines

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DU RHONE GARDOISE (4)

Jean GUEDES

Montfaucon

Guy PECOUL

Roquemaure

Fabien CHAFFARD

Roquemaure

Michel ANASTASY

Saint-Laurent des Arbres

LIRAC : Commune isolée

Stéphane CARADENES

Lirac

Les suppléants

GRAND AVIGNON

Philippe MARCUCCI

Avignon

François LELEU

Avignon

Jeanine CALVES

Avignon

Nathalie MOULINAS

Caumont sur Durance

Dominique ANCEY

Jonquerettes

Christian LUTZ

Le Pontet

Jean-Pierre BRUN

Le Pontet

Philippe GILLET

Les Angles

Michel BOLEA

Morières les Avignon

Patrick VACARIS

Rochefort du Gard

Jean-Baptiste BARTOLI

Saint Saturnin les Avignon

Philippe MASSIAS

Saze

Guy BANACHE

Velleron

Louis COSTEPLANE

Vedène

Jean-Marc ROUBAUD

Villeneuve les Avignon

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE ET OUVEZE

Sylvette PEZELIER	Bédarrides
Serge FIDELE	Caderousse
Isabelle LAGET	Châteauneuf du Pape
Francis MIQUEL	Courthezon
Michel CHRETIEN	Jonquières
Thierry LAGNEAU	Sorgues
Gérard GERENT	Sorgues

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT

Jean-Michel VIDAL	Althen des Paluds
Georges PELLEGRINI	Entraigues sur la Sorgue
Régis PHALY	Entraigues sur la Sorgue
Pierre BLATIERE	Monteux
Michel MUS	Monteux
Henri BERNAL	Pernes les Fontaines
Didier CARLE	Pernes les Fontaines

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DU RHONE GARDOISE

Max LANGLADE	Montfaucon
Mireille GROS JEAN	Roquemaure
René RODRIGUES	Roquemaure
Jacques DEL BIANCO	Saint Laurent des Arbres

LIRAC : Commune isolée

Antonio RUBIO	Lirac
---------------	-------

Les VICE-PRESIDENTS

1 ^{er} Vice-président	Alain CORTADE
2 ^{ème} Vice-président	Christian GROS
3 ^{ème} Vice-président	Guy PECOUL
4 ^{ème} Vice-président	Georges BEL
5 ^{ème} Vice-président	Stéphane GARCIA
6 ^{ème} Vice-président	Lucien STANZIONE
7 ^{ème} Vice-président	Michel ANASTASY
8 ^{ème} Vice-président	Christian RANDOULET
9 ^{ème} Vice-président	René AUBERT
10 ^{ème} Vice-président	Guy QUIOT

CHANGEMENTS DURANT L'EXERCICE

Comité Syndical du 06 Octobre 2008 :

Mr René AUBERT, décédé, par Mr Frédéric ROGIER en qualité de 9^{ème} Vice-Président.

Comité Syndical du 17 Novembre 2008 :

Mr François LELEU en qualité de délégué titulaire pour le Grand Avignon en remplacement de Mr René AUBERT décédé et Mme Marie-Françoise RONZENBLIT devient déléguée suppléante pour le Grand Avignon.

TROMBINOSCOPE PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS SCOT



Alain MILON
Président SMBVA



Alain CORTADE
1er Vice-président SMBVA
Délégué au développement économique



Christian GROS
2nd Vice-président SMBVA
Délégué à la coordination et la transversalité des thématiques du SCOT



Guy PECOUL
3ème Vice-président SMBVA
Délégué au Patrimoine



Georges BEL
4ème Vice-président SMBVA
Délégué à l'Agriculture



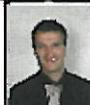
Stéphane GARCIA
5ème Vice-président SMBVA
Délégué aux Risques



Lucien STANZIONE
6ème Vice-président SMBVA
Délégué aux déplacements et intermodalité



Michel ANASTAZY
7ème Vice-président SMBVA
Délégué au Tourisme



Christian RANDOULET
8ème Vice-président SMBVA
Délégué à l'Urbanisme Durable



René AUBERT décédé le 5 août 2008
9ème Vice-président SMBVA
Délégué à l'Habitat



Guy QUIOT
10ème Vice-président SMBVA
Délégué à l'Environnement

SOT Bassin de Vie d'Avignon
881 chemin de Gigognan
Site de Courma TGV
84000 AVIGNON

Téléphone : 04 32 76 73 00
Télécopie : 04 32 76 32 15
Messagerie : contact@avignon-bassindevie.fr
Conception : Annie RENAULT

Le Personnel Administratif :

Les agents du Syndicat :

Le SMBVA est une structure composée de deux personnes :

Anne RENAULT (Directrice)

Mission : Direction de la structure, pilotage du projet d'élaboration du SCOT, gestion de la structure en collaboration avec son assistante, suivi des documents, portage juridique de la procédure.

Julie VELLA

Mission : Assistante de Direction, secrétariat, finances, budget, gestion du personnel en collaboration avec la Directrice

A cette équipe s'ajoute quatre Conseillers techniques représentant chacun des quatre EPCI membres du SCOT chargés d'assurer un soutien technique auprès de l'équipe du Syndicat.

3. Le travail réalisé au cours de l'année 2008

❖ ATELIERS 2008

➤ ATELIER HABITAT-FONCIER LES 16 ET 26 SEPTEMBRE 2008

Les bonnes pratiques en matière de stratégie foncière dans le domaine du logement à l'échelle du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon.

16 Septembre

- Quels sont les besoins indispensables pour l'habitat ?
- Quelles formes de mixités proposer pour favoriser l'émergence d'une « ville durable » ?

26 Septembre

- Quel bon équilibre proposer entre cœur urbain, axes de développement et secteur périurbain, en matière de densité et de formes urbaines ?

- Quel bon équilibre retenir entre renouvellement urbain et nouvelle urbanisation résidentielle ?
- Quels sont les besoins fonciers indispensables pour l'habitat ?

➤ **ATELIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LES 23 SEPTEMBRE, 08 ET 27 OCTOBRE 2008**

Définir les bonnes pratiques en matière de développement économique.

23 Septembre et 08 Octobre

- Quels sont les besoins fonciers indispensables pour l'industrie et les services, et pour quelles activités ?
- Quel bon équilibre retenir entre renouvellement urbain et nouvelle urbanisation économique ?
- Quel bon équilibre choisir entre centres villes et « zones » périphériques en matière de services et de commerces ?
- Quelles solutions préconiser pour « soigner » les entrées de « villes » ?
- Quelle forme de mixité fonctionnelle proposer pour favoriser l'émergence d'une « ville durable » ?

27 Octobre

Le cas particulier du commerce

- Quel développement commercial à intégrer dans le SCoT ?

➤ **ATELIER MOBILITES**

02 Octobre

Définir les bonnes pratiques en matière de mobilités.

- Sur quels besoins se caler en matière de mobilités ?
- Quel bon équilibre retenir entre déplacements individuels et transports collectifs ?
- Quel bon équilibre proposer entre cœur urbain, axes de développement et secteur périurbain, en matière de mobilités ?
- Quelle stratégie proposer en matière de déplacement pour favoriser l'émergence d'une « ville durable » ?

➤ **ATELIER ENVIRONNEMENT**

09 Octobre

❖ REUNIONS DE SECTEURS 2008

➤ SECTEUR BASSIN DES SORGUES

- 11 Septembre 2008 au siège de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » :

Monsieur Lucien STANZIONE, Maire d'Althen-des-Paluds, ouvre la séance et précise à l'issue de son discours introductif que doivent être précisés et explicités la méthode et l'état d'avancement du SCoT.

Monsieur Christian GROS, demande que compte tenu du contexte politique, les élus de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » se retirent afin de prendre pleinement la mesure de l'évènement (la sortie de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » pour rejoindre la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon).

La séance se poursuit avec les personnes présentes.

Validation des enquêtes communales

Pour les communes d'Entraigues-sur-la-Sorgue, Jonquerettes, Saint-Saturnin-les-Avignon et Velleron.

Présentation des perspectives de développement du Secteur Bassin des Sorgues selon les ambitions communales

- 15 Octobre 2008 au siège de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat »

Ordre du jour :

S'inscrire dans le contexte régional : tirer profit du positionnement stratégique du territoire ;

La stratégie d'aménagement et de développement du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon ;

Les étapes à venir avant l'arrêt du SCoT.

➤ SECTEUR CENTRE

- 9 Septembre 2008 aux Services Techniques des Angles

Monsieur Georges BEL, Maire de Saze, ouvre la séance.

Validation des enquêtes communales

Pour les communes de Bédarrides, Caderousse, Caumont-sur-Durance, Châteauneuf-du-Pape, Courthézon, Jonquières, Le Ponte, Morières-les-Avignon, Sorgues et Vedène.

Présentation des perspectives de développement du Secteur Centre selon les ambitions communales

➤ SECTEUR GARD

- 8 Septembre 2008 aux Services Techniques des Angles

Monsieur Christian RANDOULET, ouvre la séance.

Validation des enquêtes communales

Pour les communes de Les Angles, Lirac, Montfaucon, Rochefort-du-Gard, Roquemaure, Saze, Saint-Laurent-des-Arbres et Villeneuve-les-Avignon

Présentation des perspectives de développement du Secteur Gard selon les ambitions communales

- 14 Octobre 2008 aux Services Techniques des Angles

Monsieur Christian RANDOULET, ouvre la séance.

Ordre du jour :

S'inscrire dans le contexte régional : tirer profit du positionnement stratégique du territoire ;

La stratégie d'aménagement et de développement du bassin de vie d'Avignon ;
Les étapes à venir avant l'arrêt du SCoT.

❖ REUNIONS PUBLIQUES 2008

➤ COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE ET OUEZE

Le 29 Septembre à Courthézon et le 17 Novembre à Sorgues

Présentation du diagnostic du SCoT.

Comment voyez-vous le Bassin de Vie d'Avignon en 2020 ?

Comment l'imaginez-vous et surtout que souhaitez-vous qu'il devienne ?

➤ COMMUNAUTE DE COMMUNES LES SORGUES DU COMTAT

Le 25 Septembre et le 20 Novembre à Monteux : REUNIONS ANNULEES.

❖ REUNION PPA du 18 DECEMBRE 2008

Objectifs :

- la restitution de la synthèse des 4 workshops à partir des thématiques animées en Septembre et début Octobre ;
- la restitution des arbitrages politiques réalisés par les élus du SCoT en bureau puis en Comité Syndical ;
- les échanges avec les partenaires sur les orientations retenues.

➤ Le workshop développement économique

Points validés :

- L'estimation des besoins fonciers à long terme pour le développement économique, soit 500 ha sur la durée du SCoT ;
- La volonté de veiller à une bonne répartition des nouvelles activités entre le tissu existant et les zones nouvelles ;
- Les projets ou le confortement de pôles stratégiques (agro-alimentaires, commerce, plate forme logistique, nouvelles technologies, tourisme à vocation internationale ou régionale) ;
- Les trois niveaux de répartition de l'activité commerciale (pôles régionaux, centres villes, proximité).

➤ **Le workshop habitat foncier**

Points validés :

- Le taux de croissance démographique régional moyen de 1,07 % (soit 30 000 nouveaux habitants et 24 000 logements en 10 ans) ;
- Le changement de statut des communes de Pernes-les-Fontaines, Rochefort-du-Gard et Saint-Laurent des Arbres ;
- Pour les nouveaux logements, un taux de logements locatifs sociaux calculé par commune et non par opération de :
 - 30 % dans les communes touchées par la loi SRU et la loi DALO (les cas d'Avignon, Le Pontet et Sorgues étant spécifiques)
 - 10 % dans les autres communes.
- Une densité minimale de 15 logements à l'hectare pour les maisons individuelles pures ;
- Pour maîtriser l'urbanisation des terres agricoles, définir des secteurs privilégiés d'urbanisation et « sanctuariser » les terres agricoles de qualité.

➤ **Le workshop mobilité durable**

Points validés :

- Le rôle de « colonne vertébrale » du réseau ferré, des quartiers d'habitat et des pôles d'intermodalités autour des arrêts ferroviaires ;
- Le besoin des voies de desserte économique, en particulier pour accéder aux franchissements du Rhône ;
- Le rôle structurant des ports sur le Rhône, en particulier celui de Laudun et le besoin de jouer sur des vocations complémentaires (conteneurs à Laudun, vrac au Pontet, tourisme à Avignon).

➤ **Le workshop relation apaisée avec l'eau**

Points validés :

- Constat : les documents ne sont pas homogènes. Certains sont des PPRI, d'autres des cartes d'aléas qui doivent être croisés avec les enjeux urbains pour en déduire des cartes règlementaires ;
- Proposition d'une carte de synthèse qui permettrait d'homogénéiser les données pour les besoins du SCoT ;
- La conclusion la plus importante est de constater qu'aucun grand projet de développement urbain ou économique n'est contrarié par le risque d'inondation.
- Les extensions des communes de Bédarrides, Caumont sur Durance, Jonquières, Roquemaure restent par contre à affiner.

4. Annexes au Rapport d'Activité 2008

1) Délibérations _ Année 2008

Séance du 24 Avril 2008 :

- n°1 – Installation du nouveau Comité Syndical
- n°2 – Election du Président du Syndicat
- n°3 – Composition du Bureau du Syndicat
- n°4 – Election des Vice-présidents du Syndicat
- n°5 – Désignation des représentants du Syndicat à l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Avignonnaise
- n°6 – Attribution des indemnités de fonction aux Vice-présidents

Séance du 19 Mai 2008:

- n°1 – Délégations permanentes au Président et aux Vice-présidents
- n°2 – Création d'une Commission d'Appel d'Offres
- n°3 – Délégation permanente au Bureau
- n°4 – Débat d'Orientations Budgétaires Exercice 2008

Séance du 19 Mai 2008:

- n°1- Compte Administratif 2007
- n°2 – Compte de Gestion 2007
- n°3 – Affectation du résultat 2007
- n°4 – Appel à cotisations
- n°5 – Contrat d'assurance pour risques statutaires
- n°6 – Désignation du représentant du Syndicat au CNAS

Séance du 17 Juillet 2008 :

- n°1 – Redémarrage de la procédure SCoT suite aux élections municipales
- n°2 – Mandatement du Syndicat à l'Agence d'Urbanisme pour la réalisation d'une étude économique
- n°3 – Dérogation JONQUIERES révision simplifiée n°2 du POS
- n°4 – Conventionnement du Syndicat avec un EPCI membre du SCoT

Séance du 06 Octobre 2008 :

- n°1 – Dérogation SAINT-LAURENT-DES-ARBRES pour l'implantation d'un ensemble commercial
- n°2 – Remplacement de Mr René AUBERT, décédé, au sein du Bureau du SCoT
- n°3 – Cahier des charges du Syndicat/Agence d'Urbanisme – participation au Programme partenarial 2008/2009
- n°4 – Décision Modificative Budgétaire n°1
- n°5 – Souscription d'un prêt de 30 000 € auprès de DEXIA
- n°6 – Rapport d'activité 2007 du Syndicat

Séance du 17 Novembre 2008 :

- n°1 – Demande d'une subvention au Conseil Général du Gard au titre de l'année 2008
- n°2 – Remplacement d'un délégué syndical pour le Grand Avignon
- n°3 – Annulation de la Délibération concernant la souscription d'un prêt de 30 000 € auprès de DEXIA
- n°4 – Décision Modificative Budgétaire n°2
- n°5 – Indemnité de conseil au Receveur du Syndicat

Séance du 12 Décembre 2008 :

- n°1 – Ouverture d'une ligne de trésorerie d'une durée d'un an auprès de la Société Générale
- n°2 – Fixation de la durée des amortissements des biens
- n°3 – Souscription d'un contrat d'assurance du personnel
- n°4 – Décision Modificative Budgétaire n°3

Les décisions

Contrat d'abonnement au service télémaintenance via internet auprès de la Société MAGNUS France.

2) Compte Administratif _ Année 2008 : Vue d'ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 25 Mars 2009

Délibération n°2009-07

Date de convocation : 17 mars 2009
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 22
Suppléants : 2
Pouvoir : 2

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq mars à quatorze heures, le Comité Syndical s'est réuni à Le PONTET, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE.

ETAIENT PRESENTS :

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :

M. ROGIER - M. ORLANDO - M. CORTADE - M. QUIOT - M. RANDOULET - M. LELEU - M. GRANIER - M. GUIN - M. BELLEVILLE - M. PONCE - M. GOUDON - Mme ANCEY (Pour M. BUIS) - M. MASSIAS (pour M. BEL)

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUEVEZE :

M. FENOUIL - M. PEREZ - M. GARCIA

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE GARDOISES

M. GUEDES - M. ANASTASY - M. DEL BIANCO - M. PECOUL - M. CARDENES

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT

M. STANZIONE - M. GROS - M. MARGAILLAN

POUVOIRS:

M. MILON a donné pouvoir à M. CORTADE
Mme LAFAURE a donné pouvoir à M. GROS

ABSENT(S) NON REMPLACE(S) :

Mme ROIG - M. PASQUER - M. VACCHIANI - M. SERAFINI - M. BOISSON - M. LANGLADE - M. CHAFFARD - M. FAUCHET

Secrétaire de séance : M. ORLANDO

Objet : Vote du Compte Administratif 2008

Rapporteur : M. Alain CORTADE

Le Comité syndical réuni sous la présidence de M. Alain CORTADE, 1^{er} Vice-président,

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que M. Alain MILON, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2008, les finances du SMBVA en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget 2008 propose de fixer comme suit les résultats des sections budgétaires :

Les résultats de la Section de Fonctionnement sont les suivants :

Dépenses de Fonctionnement			BP 2008 + DM 1, 2 et 3	Réalisé 2008
	002	Résultat de fonctionnement reporté (déficit)		
chapitres globalisés réels	011	Charges à caractère général	126 080	96 254,14
	012	Charges de personnels et frais assimilés	100 110	99 546,95
	014	Atténuations de produits		-
chapitres globalisés d'ordre	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		-
	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		-
autres chapitres budgétaires faisant l'objet d'une exécution	65	Autres charges de gestion courante	66 599	62 046,60
	66	Charges financières	8 007,90	5 926,42
	67	Charges exceptionnelles		-
	68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	75 501,13	75 404,35
chapitres ne comportant que des prévisions sans exécution	022	Dépenses imprévues		-
	023	Virement à la section d'investissement	2 933,68	
TOTAL Dépenses de Fonctionnement			379 231,71	339 178,46

Recettes de Fonctionnement			BP 2008 + DM 1, 2 et 3	Réalisé 2008
	002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	28 005,31	
chapitres globalisés réels	013	Atténuations de charges		-
chapitres globalisés d'ordre	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		-
	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		-
autres chapitres budgétaires faisant l'objet d'une exécution	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		-
	73	Impôts et taxes		-
	74	Dotations, subventions et participations	317 067,40	315 265,40
	75	Autres produits de gestion courante		-
	76	Produits financiers		-
	77	Produits exceptionnels	34 159,00	34 271,84
	78	Reprises sur provisions (semi-budgétaires)		-
TOTAL Recettes de Fonctionnement			379 231,71	349 537,24

Soit un Excédent pour l'exercice 2008 de : 10 358,78 €

Les résultats de la Section d'Investissement sont les suivants :

Dépenses d'Investissement				BP 2008+ DM 1,2 et 3	Réalisé 2008
	001		Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit)		
chapitres globalisés réels	010		Stocks		-
chapitres globalisés d'ordre	040		Opérations d'ordre de transfert entre sections		-
	041		Opérations patrimoniales		-
autres chapitres budgétaires faisant l'objet d'une exécution: les chapitres ordinaires		10	Dotations, fonds divers et réserves		-
		13	Subventions d'investissement reçues	70 000	32 500,00
		16	Emprunts et dettes assimilées	9 000,00	9 000,00
		18	Compte de liaison: affectation à ... (budgets annexes - régies non personnalisées)		-
		20	Immobilisations incorporelles	99 000,00	81 096,84
		21	Immobilisations corporelles	7 750,00	-
		22	Immobilisations reçues en affectation		-
		23	Immobilisations en cours		-
		26	Participations et créances rattachées à des participations		-
		27	Autres immobilisations financières		-
autres chapitres budgétaires faisant l'objet d'une exécution: les chapitres opérations d'investissement pour le compte de tiers					
autres chapitres budgétaires faisant l'objet d'une exécution: les chapitres "opérations d'équipements"					
chapitres ne comportant que des prévisions sans exécution	020		Dépenses imprévues		
TOTAL Dépenses d'Investissement				185 750,00	122 596,84

Recettes d'Investissement				BP 2008+ DM 1,2 et 3	Réalisé 2008
	001		Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)	13 027,19	
chapitres globalisés réels	010		Stocks		-
chapitres globalisés d'ordre	040		Opérations d'ordre de transfert entre sections		-
	041		Opérations patrimoniales		-
autres chapitres budgétaires faisant l'objet d'une exécution: les chapitres ordinaires		10	Dotations, fonds divers et réserves	4 208,00	4 208,00
		13	Subventions d'investissement reçues	90 080	-
		16	Emprunts et dettes assimilées		-
		18	Compte de liaison: affectation à ... (budgets annexes - régies non personnalisées)		-
		20	Immobilisations incorporelles		4 255,88
		21	Immobilisations corporelles		645,84
		22	Immobilisations reçues en affectation		-
		23	Immobilisations en cours		-
		26	Participations et créances rattachées à des participations		-
		27	Autres immobilisations financières		-
	28	Amortissements des immobilisations	75 501,13	75 404,35	
autres chapitres budgétaires faisant l'objet d'une exécution: les chapitres opérations d'investissement pour le compte de tiers					
autres chapitres budgétaires faisant l'objet d'une exécution: les chapitres "opérations d'équipements"					
chapitres ne comportant que des prévisions sans exécution	020		Dépenses imprévues		-
	021		Virement de la section de fonctionnement	2 933,68	-
	024		Produits de cessions d'immobilisations		-
TOTAL Recettes d'Investissement				185 750,00	84 514,07

Soit un déficit de : - 38 082,77 €

Si l'on reprend le résultat de clôture de l'exercice 2007, soit un excédent de 41 032,50 €, le résultat de clôture de l'exercice 2008 fait apparaître un excédent de 13 308,51 €.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 y compris relatives à la journée supplémentaire ;

- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3) Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives ;
- **ADOPTÉ** le Compte Administratif pour l'exercice 2008 tel que présenté ci-dessus,
 - **DECLARE** que les opérations de l'exercice 2008 sont définitivement closes.

Vote du Comité : POUR : 25
CONTRE : /
ABSTENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le :

Pour extrait conforme
Le Président
Alain MILON

Pour le Président et par délégation, le
premier Vice-président, Alain CORTADE

